

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/09/2024 - 24625 - 2013 B 00919 - 792 360 703 - A.E.I.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		EURL A.E.I.		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		19 Rue de la Vertière		44119 Grandchamp-des-Fontaines			
SIRET		7 9 2 3 6 0 7 0 3 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
		{	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030	2 508	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	15	15
	Total I (5)			044	048	2 524	2 508
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	13 148	2 121
			Autres* (3)	072	074	3 308	3 308
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	21 850	21 850
	Charges constatées d'avance *			092	094	748	748
	Total II			096	098	39 055	2 121
	Total général (I + II)			110	112	41 578	4 629
PASSIF		Déposé au Greffe		Exercice N NET			
		le 12 AOÛT 2024		1			
		sous le N° 84625					
		RCS N° 138859					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		12 341
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		2 941	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		16 382	
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		15	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 126	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	2 191	172		4 987
	Comptes courants d'associés			173		10 000	
	Autres dettes			175		3 439	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		20 567	
Total général (I + II + III)				180		36 949	
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL A.E.I.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
		services *		217		218	51 600	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	51 600	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	13 515	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		574		244	574	
	Rémunérations du personnel*					250	33 278	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255				254	772	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	48 139	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	3 461	
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	520	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	2 941	
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	2 941	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	520	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987						342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989								
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344								
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993								
BUD (44 sexdecies) 992								
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
						352	3 461	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	
						370	3 461	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

MR

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL A.E.I.						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 508	472		474		476	2 508		
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15		
TOTAL		490	2 524	492		494		496	2 524		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 736	562	772	564		566	2 508		
TOTAL		570	1 736	572	772	574		576	2 508		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

MR

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A.E.I.

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650	2 121	652		654		656	2 121
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	2 121	682		684		686	2 121

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD						780	

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TR

EURL A.E.I.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 19 Rue de la Vertière
44119 GRANDCHAMPS DES FONTAINES

RCS de Nantes : 792 360 703

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2024**

Le 30 juin 2024, au siège social, à 9 heures,

Monsieur ROUILLARD Mathieu, représentant de la société MRO, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la société "A.E.I."

Associée unique de ladite société,

1 - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seule associée de la société, Monsieur ROUILLARD Mathieu, représentant de l'EURL MRO, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial de l'associé unique.

2 - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de commerce.

PREMIERE RESOLUTION :

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

MR

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associée unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 2 941.41 euros décide de l'affecter de la façon suivante :

Origine :

- Résultat exercice au 31 décembre 2023 : + 2 941.41 €
- En autres réserves : + 12 340.68 €

Destination :

- En autres réserves pour 15 282.09 €

TROISIEME RESOLUTION :

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte des conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ces conventions seront répertoriées sur le registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur ROUILLARD Mathieu
Représentant de l'associée unique EURL MRO



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
2 BIS QUAI FRANCOIS MITTERRAND
IMMEUBLE RHUYS BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

GREFFE

DEPOSE LE

CB 45,20 €

